

Châlons-en-Champagne, le 24 janvier 2023

Le préfet de la Marne,

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU le code électoral, notamment les articles L. 161, L. 162, R. 28, R. 109-1 et R. 109-2 ;

VU le décret n° 2022-1545 du 9 décembre 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée Nationale dans la 2^{ème} circonscription de la Marne les 22 et 29 janvier 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2022 fixant les modalités de dépôt des candidatures pour l'élection législative partielle dans la 2^{ème} circonscription de la Marne des 22 et 29 janvier 2023 ;

VU les résultats du premier tour de scrutin le dimanche 22 janvier 2023 ;

ARRÊTE

Article 1er – La liste définitive des candidats pour le 2nd tour de scrutin de l'élection législative partielle dans la 2^{ème} circonscription de la Marne des 22 et 29 janvier 2023 est arrêtée conformément au tableau ci-dessous :

N° du panneau d'affichage	Candidate	Remplaçant
3	Mme Laure MILLER	M. Philippe SALMON
6	Mme Anne-Sophie FRIGOUT	M. Gilles BORCK

L'ordre des panneaux d'affichage attribués aux candidats lors du tirage au sort effectué pour le premier tour de scrutin est conservé pour le 2^d tour.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont communication sera donnée à l'ensemble des maires de la 2^{ème} circonscription de la Marne.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Émile SOUMBO